

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

DELIBERATION N°15/2022

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 30	VOTANTS : 40	04 FEVRIER 2022	04 FEVRIER 2022
<b>OBJET :</b> Désignation de nouveaux membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales				
<b>RESUME :</b> Dans le cadre de la recomposition partielle du conseil communautaire, il convient de désigner de nouveaux membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales.				

L'an deux mille vingt-deux,  
le onze février,

à quinze heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au sein du Centre Culturel de la commune de Mouriès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; DORISE Juliette ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :**

**PROCURATIONS :**

- De M. ALI OGLOU Grégory à MME. CHRETIEN Muriel ;
- De M. BLANC Patrice à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. BLANCARD Béatrice à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De M. CARRE Jean-Christophe à MME. PONIATOWSKI Anne ;
- De MME. CASTELLS Céline à M. MARECHAL Edgard ;
- De MME. LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De M. MANGION Jean à MME. CALLET Marie-Pierre ;
- De M. MILAN Henri à MME. MISTRAL Magali ;
- De MME. MOUCADEL Stéphanie à M. ESCOFFIER Lionel ;
- De M. THOMAS Romain à MME. SALVATORI Céline ;

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent

**Le conseil communautaire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-I ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2021 portant approbation des statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

**Vu** la délibération n°99/2020 en date du 16 septembre 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales ;

**Vu** la délibération n°100/2020 en date du 16 septembre 2020 portant élections des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales ;

**Vu** la décision du conseil d'Etat n°451030 en date du 22 novembre 2021 portant annulation des élections municipales et intercommunales à Saint-Rémy-de-Provence ;

**Vu** les résultats des élections communales et intercommunales organisées dans la commune de Saint-Rémy-de-Provence en date du 23 et 30 janvier 2022 ;

**Considérant** qu'au regard du Code général des collectivités territoriales la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

**Considérant** qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le Maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;

**Considérant** que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent participer aux commissions, sans participer aux votes ;

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°99/2020, le Conseil communautaire a créé cinq commissions pour lesquelles le nombre de membres a été fixé comme suit :

- Une Commission Administration Générale en charge des finances, du budget et des ressources humaines, composée de douze (12) membres ;
- Une Commission Déchets chargée de la gestion des déchets, de la prévention et de la sensibilisation au respect de l'environnement, ainsi que de la préservation du milieu naturel, composée de douze (12) membres ;
- Une Commission Transition Ecologique, composée de douze (12) membres ;
- Une Commission Economie en charge des projets économiques du territoire, composée de douze (12) membres ;
- Une Commission Eau et Assainissement - DSP (pour les communes non gérées en régie), composée de six (6) membres ;

Monsieur le Président indique que, par délibération n°100/2020 il a été procédé aux élections de leurs membres et que le Conseil communautaire a proclamé :

- Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Administration Générale : Béatrice BLANCARD ; Jean-Christophe CARRE ; Céline CASTELLS ; Lionel ESCOFFIER ; Yves FAVERJON ; Laurent FERRAT ; Michel GALLE ; Henri MILAN ; Alice ROGGIERO ; Romain THOMAS ; Jean-Louis VILLERMY ; Bernard WIBAUX.
- Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Déchets : Grégory ALI OGLOU ; Jacques ARNOUX ; Jean-Christophe CARRE ; Céline CASTELLS ; Lionel ESCOFFIER ; Laurent GESLIN ; Magali MISTRAL ; Vincent OULET ; Aline PELISSIER ; Gisèle PERROT-RAVEZ ; Anne PONIATOWSKI ; Jean-Denis SANTIN.
- Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Transition Ecologique : Marie-Pierre CALLET ; Jean-Christophe CARRE ; Lionel ESCOFFIER ; Jean-Pierre FRICKER ; Michel GALLE ; Pascale LICARI ; Lara LODS ; Edgard MARECHAL ; Aline PELISSIER ; Gisèle PERROT-RAVEZ ; Isabelle PLAUD ; Jean-Louis VILLERMY.
- Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Economie : Marion BISCIONE ; Patrice BLANC ; Béatrice BLANCARD ; Jean-Christophe CARRE ; Lionel ESCOFFIER ; Yves FAVERJON ; Edgard MARECHAL ; Henri MILAN ; Anne PONIATOWSKI ; Romain THOMAS ; Jean-Louis VILLERMY ; Bernard WIBAUX.

- Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Eau et Assainissement  
- DSP : Jacques ARNOUX ; Jean-Christophe CARRE ; Jean-Pierre FRICKER ; Anne PONIATOWSKI ; Jean-Denis SANTIN ; Bernard WIBAUX.

Monsieur le Président souligne qu'en raison de l'annulation des élections à Saint-Rémy de Provence, certains sièges ont été déclarés vacants au sein de certaines commissions :

- M. Yves FAVERJON, M. Henri MILAN et M. Romain THOMAS pour la commission Administration Générale ;
- Mme Magali MISTRAL, M. Vincent OULET et Mme. Gisèle PERROT-RAVEZ pour la commission Déchets ;
- Mme Lara LODS, Mme Gisèle PERROT-RAVEZ et Mme Isabelle PLAUD pour la commission Transition Ecologique ;
- M. Yves FAVERJON, M. Henri MILAN et M. Romain THOMAS pour la commission Economie ;

Monsieur le Président précise que la composition de la commission Eau et Assainissement reste inchangée, celle-ci ne comportant pas d'élus saint-rémois.

Monsieur le Président indique qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation pour pourvoir les postes vacants.

Le Conseil communautaire est appelé à voter.

Le Conseil communautaire, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

### **Délibère :**

**Article 1 : Proclame** respectivement M. Yves FAVERJON, M. Henri MILAN et Mme Céline SALVATORI, élus membres de la commission Administration Générale ;

**Article 2 : Proclame** respectivement Mme Magali MISTRAL, M. Vincent OULET et M. Romain THOMAS, élus membres de la commission Déchets ;

**Article 3 : Proclame** respectivement Mme Juliette DORISE, M. Romain THOMAS et Mme Isabelle PLAUD, élus membres de la commission Transition Ecologique ;

**Article 4 : Proclame** respectivement M. Yves FAVERJON, M. Henri MILAN et M. Romain THOMAS, élus membres de la commission Economie ;

**Article 5 : Fixe** les membres siégeant au sein de ces commissions thématiques comme suit :

- Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Administration Générale : Béatrice BLANCARD ; Jean-Christophe CARRE ; Céline CASTELLS ; Lionel ESCOFFIER ; Yves FAVERJON ; Laurent FERRAT ; Michel GALLE ; Henri MILAN ; Alice ROGGIERO ; Céline SALVATORI ; Jean-Louis VILLERMY ; Bernard WIBAUX.
- Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Déchets : Grégory ALI OGLOU ; Jacques ARNOUX ; Jean-Christophe CARRE ; Céline CASTELLS ; Lionel ESCOFFIER ; Laurent GESLIN ; Magali MISTRAL ; Vincent OULET ; Aline PELISSIER ; Romain THOMAS ; Anne PONIATOWSKI ; Jean-Denis SANTIN.
- Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Transition Ecologique : Marie-Pierre CALLET ; Jean-Christophe CARRE ; Lionel ESCOFFIER ; Jean-Pierre FRICKER ; Michel GALLE ; Pascale LICARI ; Juliette DORISE ; Edgard MARECHAL ; Aline PELISSIER ; Romain THOMAS ; Isabelle PLAUD ; Jean-Louis VILLERMY.
- Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Economie : Marion BISCIONE ; Patrice BLANC ; Béatrice BLANCARD ; Jean-Christophe CARRE ; Lionel ESCOFFIER ; Yves FAVERJON ; Edgard MARECHAL ; Henri MILAN ; Anne PONIATOWSKI ; Romain THOMAS ; Jean-Louis VILLERMY ; Bernard WIBAUX.

**AR Prefecture**

013-241300375-20220211-DEL15\_2022-DE

Reçu le 15/02/2022

Publié le 15/02/2022

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

- Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Eau et Assainissement
  - DSP : Jacques ARNOUX ; Jean-Christophe CARRE ; Jean-Pierre FRICKER ; Anne PONIATOWSKI ; Jean-Denis SANTIN ; Bernard WIBAUX.

**Article 6 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Par : **POUR : 40 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).